

Paris, le 28 novembre 2018

## Rôle du pharmacien : à chacun sa place dans une équipe coordonnée

L'Ordre des pharmaciens a émis aujourd'hui plusieurs propositions modifiant le rôle du pharmacien. Si la prévention est l'affaire de tous les professionnels de santé, celle-ci doit être organisée à l'intérieur des territoires, en coordonnant l'ensemble des acteurs concernés autour du médecin traitant et des médecins correspondants.

Une consultation globale de prévention est demandée depuis fort longtemps par la CSMF, à des âges clés de la vie. Sans nier l'apport des pharmaciens, l'accorder aux pharmaciens alors qu'elle ne l'a pas été aux médecins serait pour le moins saugrenu.

Les thèmes de santé publique tels que tabagisme, alimentation saine et dépistage de certains cancers, ne peuvent se concevoir qu'avec les médecins concernés, tout particulièrement le médecin traitant. Dans le respect des rôles de chacun, c'est par cette coordination des acteurs que la prévention sera correctement faite en France, dans une mobilisation de tous les professionnels de santé à l'échelon d'un territoire.

Les modifications des contours de métier et des rôles de chacun ne peuvent intervenir que par le dialogue entre les représentations professionnelles, et non au décours d'un quelconque projet de loi ou de modification unilatérale, sans tenir compte des impacts sur les autres professions.

La CSMF est particulièrement vigilante à ce que chacun reste dans son champ de mission et que les évolutions puissent se faire en ayant le souci de la coordination de la prise en charge des patients, et de la qualité des soins et de la santé voulue pour l'ensemble de la population.

La CSMF est prête à dialoguer avec la représentation professionnelle des pharmaciens ainsi qu'avec les autres professionnels de santé.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

[jp.ortiz@csmf.org](mailto:jp.ortiz@csmf.org)

Relations presse : Shakti Staal  
01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08  
[com@csmf.org](mailto:com@csmf.org)

*Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.*

*Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.*

*Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.*